

**M. Emir Kir, secrétaire d'État.-** Il ne sera pas situé à cet endroit. Nous allons avoir un centre de biométhanisation qui va accueillir tous les déchets verts, mais aussi les déchets organiques. Nous travaillons sur cette piste et allons lancer un projet pilote l'année prochaine.

À terme, il n'y aura donc plus de centre de compostage en grande partie à ciel ouvert. Actuellement, il y a un dôme à un certain endroit. Quand on retourne les andains, cela produit de mauvaises odeurs. Ce problème est suivi et accompagné, même s'il continue à incommoder les riverains. Nous allons mettre fin au centre de compostage de Forest.

**M. Emmanuel De Bock.-** À certains moments, c'est un vrai calvaire. Je ne serais d'ailleurs pas étonné qu'il y ait des composants nocifs dans l'air. En effet, d'autres usines que ce centre de compostage sont situées dans ce quartier et les riverains souffrent énormément de ces nuisances. Cela devient insupportable au niveau psychologique. Vous devriez résoudre les problèmes avant que le centre de biométhanisation ne sorte de terre.

*- Les incidents sont clos.*

### **Question orale de M. Arnaud Pinxteren**

**à M. Emir Kir, secrétaire d'État de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Urbanisme et de la Propreté publique,**

**concernant "la différenciation de prix entre les sacs blancs d'une part et les sacs jaunes et bleus d'autre part".**

**M. le président.-** La parole est à M. Pinxteren.

**M. Arnaud Pinxteren.-** Je ne puis que recommander à mon collègue d'interpeller le ministre en charge de la Santé publique et de lui demander d'organiser une étude épidémiologique sur l'ensemble du territoire régional bruxellois. Une telle initiative nous intéresserait tous et le groupe ECOLO a d'ailleurs posé cette question à plusieurs reprises. Il s'agit d'avoir une idée du total et de se

demander comment il convient d'agir de manière globale vis-à-vis de ce problème.

On peut par exemple différencier le prix des sacs.

*(Rires)*

**M. le président.-** Quel enchaînement !

**M. Arnaud Pinxteren.-** En février dernier, nous avons eu l'occasion d'échanger nos points de vue au sujet de la différenciation de prix envisagée entre les sacs blancs d'une part et les sacs jaunes et bleus d'autre part.

Nous avons convenu de l'importance de la finalité poursuivie, à savoir inciter au tri et favoriser les comportements écologiques en matière de déchets. Des questions techniques restaient cependant posées.

Vous aviez ainsi évoqué la nécessité de modifier les cahiers des charges des producteurs de sacs ainsi que d'ajuster l'annexe reprenant les tarifs recommandés de vente. Ces nouveaux tarifs devaient permettre d'augmenter le prix des sacs blancs et de diminuer les prix des sacs jaunes et bleus, de sorte que l'opération soit neutre sur le plan des recettes desdits producteurs.

Vous aviez, en outre, manifesté le souhait de profiter de cette révision des cahiers des charges pour harmoniser les types de sacs produits sur les plans qualitatif et quantitatif.

Près d'un an a passé depuis l'annonce de votre volonté de différencier le prix des sacs poubelles. Les cahiers des charges des fabricants de sacs poubelles ont-ils été modifiés ? Si oui, de quelle manière ?

Quelle grille tarifaire avez-vous proposée aux fabricants de sacs poubelles ?

Avez-vous les garanties que cette grille a un impact neutre sur les recettes des fabricants ?

**M. le président.-** La parole est à M. Kir.

**M. Emir Kir, secrétaire d'État.-** En ce qui concerne le cahier des charges relatif à l'agrément des producteurs de sacs, celui-ci est en voie de finalisation et devrait être présenté dans les prochaines semaines pour accord au gouvernement bruxellois.

Les principales modifications porteront sur la suppression des sacs blancs de 80 litres.

Il ne resterait alors plus que les sacs de 60 litres pour les ménages et de 30 litres pour les isolés. Deuxième modification : l'imposition d'un nombre identique de quinze sacs par rouleau pour les différents types de sacs. Actuellement, ce n'est pas la même unité au niveau du nombre de litres ni du même nombre de sacs. Nous avons passé des heures à essayer de comprendre comment on pouvait procéder à une comparaison. Ce n'était pas faisable. De plus, sur les nouveaux rouleaux seront imprimés une série de pictogrammes et de spécifications techniques pour le tri.

Je vous ferai parvenir la grille tarifaire discutée avec les producteurs et acceptée par le secteur de la distribution dès qu'elle aura été approuvée par le gouvernement. Vous pourrez constater que les prix proposés font clairement ressortir le moindre coût des sacs de tri.

Il sera également nécessaire de modifier en parallèle le règlement relatif à l'enlèvement par collecte des immondices afin de le mettre en adéquation avec les changements proposés dans le cahier des charges. Il sera soumis prochainement au parlement après avoir été approuvé par le gouvernement.

En ce qui concerne l'impact de ces changements sur les recettes des fabricants, celui-ci est difficile à prévoir, étant donné que ces recettes dépendront du nombre de sacs blancs, bleus et jaunes vendus. L'obligation de tri en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier et l'instauration d'une différence de prix

plus marquée entre les sacs blancs et les sacs sélectifs peuvent laisser supposer que l'on assistera à une augmentation des ventes des sacs de couleur et à une diminution du nombre de sacs blancs vendus.

Selon ces hypothèses, le chiffre d'affaires global de l'ensemble du secteur ne devrait pas être affecté de manière significative. Cela devrait être une opération blanche, ce que nous vérifierons à ce moment. Le plus important est que nous avons reçu l'engagement des producteurs de sacs.

**M. le président.-** La parole est à M. Pinxteren.

**M. Arnaud Pinxteren.-** Je sais que ce genre de discussion prend du temps. Toutefois, les choses avancent et cela m'intéresse évidemment de connaître les conclusions de cette réflexion.

Je relèverai tout de même, dans ce que vous avez dit, quelques éléments que, j'espère, vous garderez à l'esprit lors de la finalisation du cahier des charges.

La normalisation des sacs sera-t-elle uniquement quantitative ? Des différences notables demeurent, d'un fabricant à l'autre, d'un point de vue qualitatif. Tout le monde a fait l'expérience de sacs déchirés sur le trottoir parce que pas assez épais, pas assez résistants. Ce point est-il amélioré dans le cahier des charges ?

La suppression des sacs de 80 litres repose-t-elle sur une analyse suffisamment fine de l'usage qui en est fait ? Il y a ménage et ménage, de trois personnes comme de huit. La production des déchets n'est alors évidemment pas la même. Il serait dommage que les sacs de 80 litres, qui étaient utiles pour toute une série de personnes, ne puissent plus être utilisés.

Dernier élément, je crois savoir que la plupart des producteurs qui ont un contrat avec l'ABP pour la production de sacs poubelles l'ont tant pour des sacs de couleur que pour des sacs blancs. Dès lors, l'occasion existe aussi, lors de la révision du cahier des charges, de repenser les critères qualitatifs et quantitatifs au niveau des sacs de couleur.

Par exemple, les sacs bleus sont trop grands pour de nombreuses personnes. Il serait intéressant de prévoir des contenances plus petites pour ces sacs bleus. Est-ce déjà le cas ?

*(Mme Béatrice Fraiteur, deuxième vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme la présidente.-** La parole est à M. Kir.

**M. Emir Kir, secrétaire d'État.-** Concernant la qualité, je pense que nous pourrions en reparler à l'occasion de la modification du cahier des charges et de la révision du règlement relatif à l'enlèvement et à la collecte des immondices.

Les normes actuelles sont suffisantes. Dès qu'on rencontre un problème de qualité de sac, il suffit de le signaler à l'Agence ou à nous et toute la série de sacs est retirée du marché. Tous les sacs portent des inscriptions, dont la série de production, ce qui nous permet d'opérer un contrôle. C'est prévu par le cahier des charges.

Concernant le nombre de litres pour les sacs blancs, les sacs de 80 litres sont essentiellement utilisés par les commerçants et n'existent d'ailleurs pas dans les autres Régions. Après une analyse empirique, il nous revient que ces sacs se déchirent très facilement quand ils sont trop remplis, et posent dès lors des problèmes de malpropreté sur la voirie. Nous pouvons encore demander des avis supplémentaires, mais personne ne nous a demandé jusqu'à présent de garder les sacs de 80 litres.

Enfin, pour répondre à votre dernière question, les sacs bleus ont actuellement une contenance de 50 ou 100 litres. Nous pensons qu'il faudrait que ce soit la même contenance pour tous les types de sacs.

Concernant la gratuité des sacs, il s'agit d'un autre problème. Nous sommes plus particulièrement allés à Liège, car cette ville s'est illustrée à cet égard.

Nous sommes en train d'analyser cette question dans le cadre de l'accord de gouvernement. De mémoire, ce dernier évoque l'aboutissement progressif à une tarification solidaire et dégressive.

Dans le cadre du plan quinquennal de propreté, nous traiterons de cette question. Pour le moment, il faut nous laisser le temps de "digérer" le tri obligatoire, mais nous devons bientôt nous pencher sur cet aspect. Pour ma part, je suis favorable à la mise sur le marché de sacs gratuits à destination des catégories de population les plus défavorisées.

**Mme la présidente.-** La parole est à M. Pinxteren.

**M. Arnaud Pinxteren.-** Je voudrais avoir la certitude d'avoir bien compris. Concernant les sacs de couleur, vous me dites que l'on va aboutir à la même nomenclature que celle des sacs blancs. De 80 et 100 litres, on va donc passer à 60 et 30 litres tant pour les sacs blancs que pour les sacs de couleur.

**M. Emir Kir, secrétaire d'État.-** Actuellement, les sacs bleus sont de 50 ou 100 litres. L'idée est d'aboutir à 30 et 60 litres.

**M. Arnaud Pinxteren.-** Il s'agirait donc d'une harmonisation complète de tous les sacs. C'est ce que je voulais savoir.

*- L'incident est clos.*

### **Question orale de M. Hervé Doyen**

**à M. Emir Kir, secrétaire d'État de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Urbanisme et de la Propreté publique,**

**concernant "les contrats d'enlèvement des déchets de l'ABP avec les commerçants, professions libérales et entreprises".**